

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-183-1912 Mouvement.

n° 22-183-1912

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

12 janvier 1912

Numéro JO

n° 183 du 01/02/1912

Date du numéro

1 février 1912

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité journalière de cinq francs accordée à Mme Vigier dacty lographe au Sec. Gén. est portée à six francs par jour à compter du 1^{er} janvier 1912.